

## **NOUVELLES COMMUNALES**

Aperçu des décisions du Conseil communal du 10 septembre 2025

---

Le Conseil municipal a entériné, pour la législature en cours, 2025-2028, la reprise du dicastère «Administration, finances et planification» par Mme la Présidente Marie Zuchuat ainsi que l'attribution des dicastères «Sécurité publique» et «Droit de Cité» à M. Grégory Jollien. M. Jollien assumera également la Présidence du Tribunal de police et fonctionnera comme autorité de surveillance pour l'Etat-major communal en cas de catastrophe.

Le Conseil municipal a validé le projet de réaménagement des locaux du rez-de-chaussée de la Maison de Commune en apportant plus de confidentialité pour le guichet de notre accueil/réception. L'ancien bureau des agents de police sera investi par la déléguée à l'intégration et l'animateur socioculturel qui partageront l'espace restant avec le représentant informatique communal.

Le Conseil municipal a adjugé les travaux de menuiserie pour le remplacement des portes EI30 du Home de Zambotte à l'entreprise Tacchini Nicolas Menuiserie Sàrl.

Le Conseil municipal a été informé que le règlement relatif au fonds communal pour la préservation du patrimoine bâti a été homologué, sans remarque, par le Conseil d'Etat, le 20 août 2025. Il est entré en vigueur dès son homologation.

Le Conseil municipal a attribué à l'entreprise GA36 le nettoyage de graffitis apparus sur le territoire communal.

Le Conseil municipal a donné son accord pour diverses manifestations :

- La Fête de la Jeunesse et Ludothèque suivie d'un bal populaire, le 29.11.2025, de 14h00 à 03h00, à la Halle des Fêtes.
- Le 109ème Festival FFDDC, du 22 au 24 mai 2026, par la fanfare « la Rose des Alpes ».
- Une soirée disco d'Halloween "La Ferme de l'Horreur", le 31.10.2025, de 17h00 à 00h00, à la Ferme des Prêles.
- La Fête de la Courge, le 12.10.2025, de 09h00 à 18h30 à Chandolin, par la Société du Patrimoine de Chandolin.
- Le Bal du Centenaire, le 20.06.2026, de 15h00 à 03h00, sur la Place de la Maison de Commune à St-Germain, par la fanfare l'Echo du Prabé.

Le Conseil municipal a adjugé à l'entreprise Héritier & Cie SA les travaux de génie civil et à l'entreprise Reynard Sanitaire-Ferblanterie SA les travaux d'appareillage pour le remplacement de la conduite d'eau potable, à la route de Piotte, à Granois.